

MALA  
KOFF,  
C'EST  
NOUS!

# COMPTE RENDU DE CONSEIL DE QUARTIER

DU 13 AVRIL 2023

# SUD

**Animé par Dominique Cardot**, élu référent quartier sud, maire-adjoint délégué aux ressources humaines et au dialogue social

En présence du **collectif d'animation du quartier Sud** et **des services de la ville**

## À L'ORDRE DU JOUR

- **Squat et incivilités**
- **Voirie, circulation et stationnement**
- **Travaux et nuisances de chantier**
- **Aménagement et projets au Clos Montholon**

## SQUATS, INCIVILITÉS DANS LE QUARTIER SUD

🗨️ **Les habitant-es souhaitent savoir où en est la procédure d'expulsion qui devait avoir lieu boulevard des Frères-Vigouroux. Les squatteurs occuperaient toujours les lieux.**

La procédure d'expulsion est toujours en cours. L'établissement public foncier d'Île-de-France (EPFIF) propriétaire de ce pavillon gère ce dossier.

🗨️ **De nombreux espaces sont régulièrement squattés par des groupes de jeunes. Les habitant-es expliquent que les agents de police ne se rendent pas sur les lieux alors qu'ils sont sollicités.**

Il faut continuer à appeler le 17 si besoin ; c'est ce numéro qu'il faut contacter, et non le commissariat de Vanves directement. Lorsque l'on appelle le 17, des agents de police d'autres communes peuvent intervenir si les agents du commissariat de Vanves ne sont pas disponibles. De plus, les appels sont tous enregistrés et rentrent dans les statistiques. Un point mensuel est fait entre la Commissaire de police et la Maire de Malakoff, et les chiffres réels peuvent renforcer le nombre d'interventions et le déploiement de patrouilles supplémentaires. Cela incite la police à passer dans certains points de la ville. L'augmentation du nombre d'appels soutient aussi la demande d'avoir un renforcement des effectifs.

La Ville travaille actuellement à la modification des horaires de présence de la police municipale pour qu'ils soient présents en soirée jusqu'à 23h. Cela ne pourra se mettre en place que lorsque les effectifs seront au complet en juillet pour une application en septembre.



Pour contacter  
l'équipe de la  
démocratie locale :

democratielocale  
@ville-malakoff.fr

01 46 56 84 56  
01 55 48 06 49

1/6



**🗨 Au jardin des Nouzeaux, le petit parc avec un city stade est totalement enclavé. Les habitant-es souhaitent savoir ce qu'il est possible de faire avec ce jardin qui peut être une nuisance selon eux.**

Il est compliqué de répondre à tous les besoins dans une ville aussi dense que Malakoff. Il faut accorder les habitant-es et leurs usages. Il y a des gens de tout âge et la Ville souhaite concilier les attentes. Les enfants ont, par exemple, besoin d'espace pour jouer. Le jardin des Nouzeaux avait été aménagé après les demandes d'un espace pour les familles et les jeunes du quartier. L'aménagement du quartier Barbusse permettra de faire réfléchir ensemble tous les habitant-es pour une meilleure répartition des espaces pour les usages qui en seront fait.

## VOIRIE ET CIRCULATION

### Présentation du projet lauréat du budget participatif : une rue aux enfants.

**Rue aux enfants** : ce projet élu par les habitant-es au budget participatif propose de fermer la circulation des voitures dans le bout de la rue Jules-Guesde en face de l'école Barbusse, aux heures du matin et du soir, afin de sécuriser l'entrée et la sortie des enfants et rendre plus agréable le chemin entre le square et l'école.

### Transfert de compétence de la voirie à Vallée Sud Grand Paris

**Au 1<sup>er</sup> avril 2023, la ville de Malakoff transfère sa compétence voirie à l'établissement public territorial Vallée Sud Grand Paris (VSGP)**

Le Territoire prend en charge le financement, ainsi que la mise en œuvre technique des travaux de voirie à Malakoff. À ce titre, **VSGP devient également l'unique interlocuteur des habitant-es pour signaler tout incident lié à la voirie.** La Ville, elle, garde la main sur ses priorités, son programme de travaux et le choix des matériaux. VSGP s'est engagé à investir 15 millions d'euros sur la voirie malakoffiote, d'ici à 2026.

Affaissement de chaussée, éclairage public hors service, bruit provenant d'une plaque d'égouts, etc. : les signalements et réclamations sont désormais à effectuer à travers un portail web dédié géré par VSGP ; par téléphone au 0800 02 92 92 ou sur le portail d'incidents du site Internet de VSGP.

### Questions diverses

**🗨 Rue Alexis-Martin, la circulation est très dense dans une rue pavillonnaire à sens unique. La route est en mauvais état et de nombreuses nuisances gênent les riverains: la vitesse excessive des voitures et bus, la pollution sonore, les embouteillages et les problèmes de stationnement des habitant-es lors des livraisons. La voie cyclable est non sécurisée et empruntée par les 2 roues motorisées. L'habitante souhaite également savoir si les carrières ont fait l'objet d'une inspection récente.**

La Ville explique que le réaménagement de la rue Alexis-Martin n'est pas programmé dans l'immédiat. En effet, le passage du réseau de géothermie doit intervenir en 2025. Refaire la rue alors qu'elle devra être réouverte dans un avenir proche n'est pas réaliste. En revanche, les services de la ville vont se rapprocher de VSGP pour envisager des réparations ponctuelles. Par ailleurs, la police municipale procède à des contrôles radars sur cet axe.

S'agissant du stationnement, il n'est pas autorisé en l'état de la configuration de la rue. Il y a effectivement une carrière sous la voirie qui ne fait pas l'objet d'une surveillance particulière compte-tenu de sa configuration.



La gestion de la voirie a été transférée au territoire Vallée Sud Grand Paris. Les habitants peuvent leur faire des signalements sur [www.valleesud.fr](http://www.valleesud.fr) dans l'espace Votre portail de services en ligne ou par téléphone au 0800 02 92 92.



🗣️ **Une habitante signale que boulevard Stalingrad côté Clos-Montholon, les automobilistes sortent de la passerelle sans signalétique au sol. Il serait intéressant d'y installer un dos d'âne.**

La demande peut être faite par les habitants-es sur le site Internet VSGP.

🗣️ **Il n'y a pas de limitation de vitesse entre les boulevards Henri-Barbusse et Youri-Gagarine, ce qui est très dangereux. Que peut faire la Ville pour les voies qui appartiennent au département ?**

Plusieurs courriers ont été envoyés par la Ville au Département. La Ville a demandé à la police de faire des contrôles au niveau du passage piétons du parc Salagnac. Le boulevard a été municipalisé dans le cadre de la requalification Barbusse car l'objectif est de travailler à son apaisement pour la circulation autour du nouveau collège.

🗣️ **La voirie a été refaite sur le boulevard Camélinat et beaucoup de véhicules en profitent pour circuler très vite la nuit. Cette zone manque de ralentisseurs, au niveau du passage piétons du carrefour entre Camélinat, Guy-Moquet et Alexis-Martin.**

Il s'agit d'une voie départementale. La Ville transmettra le signalement au département.

🗣️ **Une habitante alerte sur la visibilité au 32 boulevard Stalingrad. Un accident a failli avoir lieu car les jeunes qui sortent de cette adresse sont cachés par le local poubelles : les voitures ne les voient pas.**

La municipalité prend note. M. Cardot propose de se rendre sur place avec les habitants, ce qui a été fait depuis afin d'envisager les mesures à prendre.

🗣️ **Plusieurs habitant-es soulignent que les dos d'âne sont dangereux pour la circulation des vélos sur le boulevard Stalingrad.**

Plusieurs réunions auront lieu pour voir comment aménager les pistes cyclables. La Ville rappelle que le Plan Global de Déplacements (disponible sur le site Internet de la ville et la plateforme nous.malakoff.fr) nécessite de prendre en compte les cyclistes. La Ville travaille en coopération avec les différents acteurs dans le cadre du déplacement global pour concilier vélos, piétons, camions, voitures. Il faut travailler l'apprentissage de la circulation en ville, en particulier la circulation à vélo car le nombre de cyclistes augmente dans la ville.

🗣️ **Un habitant souhaite savoir pourquoi il n'y a pas de stationnement payant sur le Boulevard Camélinat et la rue Etienne-Dolet.**

La Ville explique que des discussions sont en cours afin de réguler le stationnement dans le sud de la ville.

🗣️ **Certains habitant-es souhaitent plus de verbalisation car beaucoup de voitures sont mal garées (rues Paul-Bert, Paul-Vaillant-Couturier et Avaulée)**

La police municipale explique que les agents de la voie publique exercent des forfaits post-stationnement. Les policiers font des contrôles dans le cadre du droit commun. L'augmentation des effectifs de la police municipale permettra un contrôle plus global notamment les zones où le stationnement est anarchique.

🗣️ **Les habitant-es demandent que fait la Ville pour lutter contre le stationnement «ventouse».**

La police municipale (PM) rappelle que le stationnement abusif (durée supérieure à plus de 7 jours) est traité, il y a eu une augmentation significative de leur traitement.



La PM a une procédure de mise en fourrière avec un relevé de valve. Les voitures se reconnaissent visuellement et le relevé valve permet de voir si le véhicule a bougé ou s'il est immobile depuis longtemps. Il ne faut pas hésiter à signaler à la mairie : le marquage est fait dans les 48 h et une semaine après ils viennent appliquer la procédure si le véhicule n'a pas bougé.

**Un habitant demande que les potelets soient remis après le marché du samedi matin pour éviter que les véhicules ne stationnent trop longtemps.**

Cette demande est prise en compte par les services.

## TRAVAUX ET NUISANCES DE CHANTIER

**Voie d'Issy : un chantier cause de nombreuses nuisances aux riverains : des nuisances sonores, du matériel urbain a été détruit (des potelets supprimés et non repositionnés), et les camions ont endommagé les véhicules des riverains. Les habitant-es veulent savoir ce que peut faire la Ville contre ces nuisances.**

Il est expliqué que la Ville se fait le relais des habitant-es dès lors que ces derniers constatent des irrégularités dans la tenue d'un chantier. Par ailleurs dès lors qu'il y a un dommage au domaine public, la Ville demande réparation. Enfin dans le cadre d'un conflit entre deux particuliers, la Ville ne doit pas nécessairement intervenir et un recours contentieux peut être diligenté. Par ailleurs il y a eu un référé préventif sur ce projet et la nomination d'un expert. A ce titre les riverains peuvent solliciter cet expert.

**La rue Paul-Vaillant-Couturier est impactée par les travaux de l'école Paulette-Nardal et de la crèche ainsi que les travaux d'un immeuble privé au numéro 80. Il y a une concentration de camions ; la rue avait été fermée dès 8h du matin sans prévenir les riverains. L'arrêté prévoyait une fin des travaux le 3 avril, mais le chantier est toujours en cours. Le chantier de l'école reste éclairé, même la nuit.**

Les LED sont mises pour des questions de sécurité. La Ville espère que les travaux de l'école se terminent rapidement pour régler ce problème. La municipalité prend note de ces remarques.

**Une habitante signale qu'au 17 allée Tissot, les ouvriers du chantier se servent de l'eau des locataires, avec la vanne pompier (sur les pelouses à gauche du hall, les passants et ouvriers peuvent se servir de l'eau des locataires du 17 allée Tissot). Il faudrait fermer cette arrivée d'eau.**

La Ville va regarder si les arrivées d'eau peuvent être fermées.

**Les travaux du stade Marcel-Cerdan sont très contraignants pour les riverains : ils causent une vibration violente. Les habitant-es ont appelé pour signaler le non-respect de l'arrêté municipal sur les horaires de travaux, qui commencent dès 7h du matin.**

## STADE MARCEL-CERDAN

**Un habitant demande pourquoi la pelouse est-elle actuellement verte et marron. Est-ce du sable ou de la terre, mélangés à la pelouse ?**

La Ville explique que de la terre et du sable sont utilisés pour le remplissage, ce qui explique la couleur actuelle. C'est la surfaceensemencée dans laquelle le gazon va pousser pour s'entremêler aux fibres avec la production dans les semaines à venir d'une couverture végétale, comme pour les pelouses naturelles.

4/6



### Les travaux sont-ils terminés ? Si non, quelle est la date de fin des travaux ?

La fin des travaux sur les 3 lots (pelouse + installation cuve de récupération des eaux de pluie à la parcelle + désimperméabilisation et végétalisation de plus de 2 000m<sup>2</sup> d'abords extérieurs du complexe sportif) est actée depuis mi-avril. La phase 1 (travaux de gros œuvre) est achevée, place maintenant à la phase 2 jusqu'au début de l'été (pousse et consolidation du gazon).

### Quand le terrain de foot sera-t-il utilisable ?

Le terrain de foot sera mis en exploitation pour le démarrage de la saison sportive 2023-24, à savoir à partir de la fin du mois d'août. L'accès à la piste d'athlétisme sera rouvert à compter du lundi 17 avril.

### La pelouse sera-t-elle arrosée et comment ?

Un nouveau système d'arrosage automatique sera installé, l'eau prise dans celle stockée dans les cuves de récupération à cuve pleine (capacité de 7 à 8 arrosages du terrain), ou prise sur le réseau à cuve non remplie si les eaux de pluie sont insuffisantes.

### Le stade sera-t-il ouvert en accès libre à d'autres personnes que les adhérents de l'USMM ? Ou le terrain sera-t-il réservé aux équipes de foot ?

Le stade n'a jamais été en accès libre sauf avant le début des travaux et lors du covid. La Ville rappelle que le stade est déjà utilisé par les enfants sur les horaires scolaires, et périscolaires pour les centres de loisirs. L'objectif est d'augmenter le temps de fréquentation de la pelouse, de 8h-10h à plus de 30h. Cela permet d'offrir des créneaux supplémentaires aux collègues, enfants, clubs. Le puits de géothermie sera creusé sur la deuxième partie du stade Lénine, réduisant ses capacités d'accueil. Les sportifs pourront donc occuper l'autre stade. Au vu de l'augmentation du nombre d'adhérents à l'USMM dans le sud de la ville, l'objectif est de proposer un accès au sport à toutes et tous sans faire de sélection.

La Ville n'a pas encore pris de décision sur l'utilisation du terrain principal par les usagers non adhérents. Ce choix sera fait en concertation. Les 7 000 m<sup>2</sup> de parcelles libérées par l'ancien collègue Wallon, pourront être une alternative.

### Les habitant-es en face du stade subissent l'éclairage du stade Cerdan car les spots sont toujours allumés.

Un habitant explique que l'éclairage est à deux niveaux, pendant les entraînements avec un éclairage basique, et pendant les compétitions avec un éclairage beaucoup plus important. Il y a parfois des problèmes de réglages car tous les ans la fédération impose à la ville de régler les spots au niveau « compétition ».



Le terrain de foot du stade Marcel-Cerdan sera disponible dès la fin du mois d'août pour le démarrage de la saison sportive 2023-24.

## AMÉNAGEMENT

### Construction du nouveau collège

#### Quel est le nouvel échéancier de la construction du collège ? Pourquoi le chantier a pris autant de retard, (presque un an) ? Il devait commencer en été 2022.

La Ville rappelle que le nouveau collège construit par le Département devait sortir de terre à l'horizon septembre 2024. Mais le département a dû décaler le début des travaux de terrassement. En effet, son appel d'offre ayant été infructueux. En l'absence de réponse d'entreprise, il a dû fusionner deux « lots » pour relancer son appel d'offres. Le chantier démarrera en mars par une phase de préparation des sols de la parcelle et de traitement des contraintes techniques. Par la suite, les travaux d'aménagement dureront jusqu'à l'été 2025, et l'ouverture du collège est prévue pour la rentrée scolaire en septembre 2025.

5/6



**Une présentation à l'association Salagnac-Cerdan avait été faite par l'architecte à un collectif d'habitant-es (maître d'œuvre, budget, planning...) par l'architecte. Ce projet est-il toujours valable ? Le budget est-il respecté ?**

Le projet est toujours valable. Le montant global du projet reste similaire. Il peut y avoir une augmentation des coûts de construction liée à la conjoncture actuelle mais la commune ne dispose pas de cette information puisque cela relève de la compétence du département.

## Ligne de tramway T10 Anthony-Clamart

**La municipalité a-t-elle réalisé une étude d'impact du terminus du T10 sur le boulevard Vigouroux ? Les habitant-es regrettent de ne pas avoir été informés en amont du projet.**

La Ville explique que Farid Hemidi, adjoint aux mobilités était présent pour la Ville à la réunion de concertation du 7 mars 2023 sur le prolongement du tramway T10.

Cette concertation, organisée par le Conseil départemental, s'est déroulée du 27 février au 24 avril 2023, et porte sur deux variantes : soit un parcours en souterrain soit un sur voirie. Seul le parcours sur voirie impacte les aménagements du boulevard. La Ville a par ailleurs d'ores et déjà travaillé avec le Département sur la remise à double sens de la voirie. A ce titre, le tracé en souterrain semble préférable et sera soutenu par la municipalité.

**Une habitante signale que la future gare du T10 (Ligne Clamart-Anthony) sera potentiellement à Malakoff et non à Clamart comme cela avait été précédemment annoncé. Quel sera l'impact réel des travaux sur les habitants-es de Malakoff ?**

La Ville rappelle que la concertation a bien été affichée sur les panneaux de la ville et les habitant-es étaient amenés à participer. Rien n'est encore définitivement décidé.

**L'habitante explique que si l'option souterraine est choisie, le terminus sera bien aménagé côté Malakoff, au boulevard des frères-Vigouroux. Elle demande si la Ville est décisionnaire ou si le chantier sera imposé à la ville de Malakoff.**

Dans le cadre du Grand Paris Express (GPE), il s'agit d'un chantier d'utilité publique, la Ville peut se le voir imposer. Le département des Hauts-de-Seine n'est pas favorable à ce que le boulevard Vigouroux soit en sens unique sachant que la Ville a déjà travaillé avec le Département pour sa mise en double sens. La Ville souhaite qu'il n'y ait pas d'impact sur la voirie. La solution aérienne impacterait les habitant-es jusqu'à la Villa Geneviève. C'est pour ces raisons que la Ville se positionne pour un terminus en souterrain.

## Projets Clos-Montholon

Certains habitant-es s'interrogent sur 2 projets du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), sur le Clos-Montholon.

**Un projet d'accès piéton/vélo avait été un temps évoqué entre la villa Geneviève et la rue Carnot.**

**Avec le nouveau PLUI, ce projet sera-t-il relancé ? La municipalité pourra-t-elle tenir sa promesse publique de mars de ne jamais exproprier un propriétaire ?**

La municipalité confirme son intention de ne pas procéder à des expropriations dans ce secteur. Les habitant-es de la villa Geneviève ayant fait état de leur opposition à ce principe, qui aurait permis une meilleure liaison jusqu'à la gare du GPE, ce dernier a été abandonné par la municipalité et son principe retiré du plan local d'urbanisme (PLU). Il n'est pas prévu de relancer ce projet dans le cadre du PLUI.



Dans le cadre du Grand Paris Express, le terminus de la ligne de tramway T10 Anthony-Clamart est à l'étude. La Ville se positionne pour un terminus en souterrain afin qu'il n'y ait pas d'impact sur la voirie.



🗣️ « Le PLU de Malakoff contient depuis 2016 six orientations, dont la n°3 qui prévoit de créer un vrai boulevard du colonel-Fabien ».

**Au 7 boulevard du colonel-Fabien, un permis de construire a été accordé pour une démolition et construction, actuellement en cours. Le bénéficiaire du permis de construire est une personne privée. Pourtant ce chantier se situe dans une zone réservée pour projets du PLU, impliquant l'intervention de l'EPFIF (Etablissement Public Foncier d'Île-de-France), dans le cadre de l'élargissement du boulevard. Cette réservation est-elle toujours applicable ? Si tombée en désuétude, il convient d'en aviser officiellement les propriétaires concernés, afin qu'ils disposent de leur bien à leur guise, sinon d'expliquer sur quelles motivations ce PC a été accordé ?**

La Ville explique que le périmètre d'intervention de l'EPFIF évoqué dans la question se situe côté pair. Le permis de construire, mentionné se trouve du côté impair. Du côté impair, le PLU prévoit un retrait de 8 mètres vis-à-vis du boulevard afin de réserver un espace suffisant permettant d'aménager à terme une coulée verte, ce que respecte évidemment le permis de construire qui a été accordé.

🗣️ **Il a été dit aux habitant-es que la requalification des boulevards des frères-Vigouroux et du Colonel-Fabien devrait être achevée pour 2030. Selon la Ville, est-ce réalisable sans pression sur les propriétaires riverains ?**

Les périmètres ont été mis en place début 2017 et, à ce jour, à l'exception du secteur « des Roissys », les acquisitions foncières sont peu avancées. Les périmètres n'entreront pas tous en phase travaux en même temps. La Ville souhaiterait que l'ensemble des réhabilitations puissent s'échelonner sur les dix années à venir.

🗣️ **Une habitante demande si l'ancien relais de Poste, au 2 boulevard du Colonel-Fabien, où se trouvent le tabac et la pharmacie, sera réhabilité, eu égard à son intérêt historique pour Malakoff ?**

Ce secteur est situé dans un périmètre EPFIF qui prévoit la réalisation de 80 logements, de rez-de-chaussée actifs et de 1200m<sup>2</sup> d'espaces verts. Le sentier des Garmants sera maintenu mais il n'est pas prévu le maintien des immeubles en place.

La Ville conserve beaucoup de bâtiments historiques : une grande partie du bâtiment historique de la Maison de la vie associative, rue Victor-Hugo, a par exemple été conservée. Mais la Ville doit construire des logements, il n'y a pas à Malakoff de friches qui permettraient de répondre facilement à cette demande. Il n'est pas possible de tout garder, mais Malakoff essaye au maximum de conserver ce qui doit l'être.

## Parcelle ENEDIS

🗣️ **Une habitante demande pourquoi la parcelle d'ENEDIS au 14-32 boulevard du Colonel-Fabien n'a-t-elle pas été frappée d'alignement, dans le projet du PLU, pour élargir le boulevard, à la faveur de l'obtention du permis de construire.**

Le projet n'est pas concerné par une mesure de retrait de 8 mètres tel qu'inscrit côté impair du boulevard pour favoriser la mise en œuvre à terme d'une coulée verte. Le permis de construire respecte donc bien le PLU de la ville de Malakoff.

🗣️ **ENEDIS ayant confirmé l'installation de nouveaux transformateurs à proximité immédiate des habitations du 12 et du 10 boulevard du Colonel-Fabien, l'analyse du risque a-t-elle été réalisée et, si oui, où peut-on la consulter ? Sinon, quand sera-t-elle réalisée ?**

ENEDIS n'installe pas de transformateurs supplémentaires. Ils viennent remplacer l'existant, actuellement à l'air libre et générateur de bruit, en l'intégrant de manière semi-enterrée dans un bâtiment plus architecturé, sécurisé et en béton armé. Le projet ne modifie pas la puissance du poste existant.

Enedis ne produit pas d'analyse de risques étant donné que la puissance reste similaire à l'existant. Les travaux devraient débuter en 2024.

7/8



🗣️ **Une installation industrielle à haute tension génère des rayonnements électromagnétiques nocifs. Le CIRC les a classés en catégorie 2B : cancérigènes possibles. Quelles mesures protectrices, conformes à la réglementation du 15 avril 2013, sont envisagées pour les bâtiments du voisinage ? Des études de rayonnement ont-elles été réalisées (comme pour d'autres postes-sources) ? Si oui, où peut-on les consulter ?**

Enedis confirme que les installations prévues sont bien conformes et respectent les distances obligatoires avec le voisinage. De plus, le poste sera semi-enterré et installé dans un bâtiment en béton armé.

🗣️ **Une tour de décuvage, contenant des huiles inflammables, susceptibles de produire des fumées toxiques à proximité immédiate des habitations, est incluse dans le projet ENEDIS. Pour leur sécurité, les riverains demandent l'installation d'une borne d'incendie sur le trottoir au niveau de cette tour.**

La Ville rappelle que l'incendie de transformateur reste très rare. L'ensemble des structures du bâtiment est en béton armé Coupe-Feu de degré 2h. Les portes sont coupe-feu de degré 1h30. Le projet prévoit des systèmes d'aspersion automatisés dans les loges avec une cuve en sous-sol d'une autonomie de 40 minutes.

Trois colonnes sèches accessible depuis le trottoir seront bien installées, permettant aux pompiers d'intervenir en cas d'incendie. Le bureau de prévention de la brigade des sapeurs de pompiers de Paris, rattaché à la préfecture de police, a bien entendu été consulté sur ce dossier. Le bâtiment du projet et le bâtiment existant sont chacun classés en risque particulier conformément au Règlement Interdépartemental de Défense Extérieur Contre l'Incendie (RIDDECI), pris par arrêté préfectoral n°2017-00251 du 5 avril 2017. Un des Points d'eau sous pression doit assurer un débit minimal de 120m<sup>3</sup>/h. Celui-ci est nécessairement implanté à moins de 300m du risque à défendre.

Le bâtiment du projet d'une surface de référence de 2 720m<sup>2</sup> sert de base pour déterminer les besoins en eau nécessaires à l'intervention des services de secours. Le débit requis pour la défense du site est de 180m<sup>3</sup>/h pendant 2h. Il sera réalisé sur les points d'eau incendie publics sur réseau d'eau sous pression.

**Les pompiers émettent un avis favorable sous réserve de la réalisation de mesures** (modification du poteau incendie du 3 place du Clos-Montholon, s'assurer du dimensionnement du réseau d'adduction d'eau, mesures de signalétique du point poteau incendie, visite de réception et procès-verbal).

Par ailleurs, Enedis prend les mesures suivantes pour réduire le risque :

- Déclenchement d'une alarme reportée au centre de contrôle
- Installation du transformateur sur un espace formant un bac de rétention bétonné relié par une cuve de barbotage destinée à recueillir les fuites et ainsi éloigner le carburant potentiel dans un espace privé d'oxygène
- Présence d'une enceinte coupe-feu et anti-explosion protégeant le transformateur.



Trois colonnes sèches accessibles depuis le trottoir seront installées pour permettre aux pompiers d'intervenir en cas d'incendie de la tour de décuvage incluse dans le projet ENEDIS.

## PROCHAIN CONSEIL DE QUARTIER SUD

mercredi 7 juin à 19h, à la Maison de quartier Henri-Barbusse

8/8

